Zeitschrift: Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 903

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la confédération aux conglomérats urbains

(suite de l'édito)

excluant les capitales. On y apprend que Genève détient la palme des lecteurs de l'International Herald Tribune et des congrès internationaux, Manchester celle du réseau téléphonique international, Francfort celle des banques étrangères ou Barcelone celle des écoles internationales.

Le «grand marché» institué pour 1993 par l'Acte unique européen provoque ainsi, avec huit ans d'avance, une poussée de millénarisme qui n'épargne d'ailleurs pas la Suisse. Que nous soyons au cœur du réseau européen, la carte des centres internationaux le révèle mieux encore que la carte des frontières. Elle donne, en plus, un axe dominant: Nord-Ouest/Sud-Est. Cet axe est une référence pour la politique des transports ferroviaires. Il renvoie à la ligne du Simplon, même si elle apparaît aussi aisément contournable. Londres-Bruxelles-Paris seront reliées par le TGV. Quelle liaison rapide unira cet énorme bassin à l'Italie?

Autre chose. Nous pensons souvent l'Europe comme une confédération des Etats. Quand les frontières physiques seront abolies, domineront de fait les grands centres, des mégapoles. Plutôt confédération qu'une d'Etats, nous aurons un réseau de conglomérats urbains. Ce qui implique qu'on ne s'épuise pas tout en recherchant la collaboration à longue distance dans des concurrences de proximité, comme la vivent Genève et Lyon pour leurs aéroports ou Genève et Lausanne pour leurs clochers.

FB

ENERGIE

La charrue avant les bœufs

(jd) Une commission du Conseil national a entamé ces jours l'examen d'un nouveau projet d'article constitutionnel sur l'énergie présenté par le Conseil fédéral. Après l'échec du premier projet en 1983, faute de l'appui d'une majorité de cantons, la Confédération et les cantons ont adopté conjointement en 1985 un programme de politique énergétique, déclaration d'intention réaffirmant les compétences respectives de chacun et la volonté de coopération entre les deux niveaux. Si un bilan provisoire effectué en 1986 montre que tous les cantons sont en principe résolus à réaliser ce programme, sa concrétisation juridique et surtout sa traduction dans les faits laissent encore à désirer. Ainsi certains ne connaissent toujours pas de prescription sur l'isolation thermique des bâtiments et sur les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Plus rares encore sont ceux qui ont introduit le décompte individuel des frais de chauffage, une mesure qui pourtant permet d'importantes économies d'énergie.

Le Conseil fédéral, incité par plusieurs interventions parlementaires et appuyé par la grande majorité des cantons, revient à la charge, non sans avoir abandonné son idée première d'une taxe sur l'énergie, renvoyée au futur débat sur les finances fédérales.

La nécessité d'une base constitutionnelle

claire pour la conduite d'une politique énergétique digne de ce nom ne fait pas de doute. Et ce n'est pas faire injure à la volonté populaire de 1983 que de remettre l'ouvrage sur le métier: l'impasse nucléaire confirmée par la catastrophe de Tchernobyl exige maintenant une action rapide et efficace pour optimiser l'usage de l'énergie. Les déclarations d'intentions, la régulation par le marché et les appels à la raison ne suffisent plus.

Mais l'urgence ne doit pas conduire à la confusion. Comment décider du contenu de l'article constitutionnel avant d'avoir débattu et tranché la question énergétique? En gros, trois options possibles: développer le nucléaire pour répondre à une demande croissante alimentée par le gaspillage, geler le parc nucléaire actuel, abandonner cette source d'énergie dans un délai de 40 ans. Les experts commis par le Conseil fédéral ont analysé les conséquences multiples de ces trois scénarios, ils ont dégagé les conditions et le prix de ces différentes solutions. C'est à ce choix qu'il faut maintenant procéder en connaissance de cause. L'article constitutionnel, ensuite, viendra établir les compétences, définir les mesures, fixer l'imposition nécessaire à la réalisation de la solution choisie. Pour l'heure, on a peine à comprendre le sens de l'exercice entrepris par la commission parlementaire.

ECHOS DES MEDIAS

Le quotidien USA Today paraît depuis 1982. Il tire à 1,3 million d'exemplaires et publie une édition internationale en Suisse. Il n'est toutefois pas encore sorti des chiffres rouges. Déficits accumulés: plus de 300 millions de dollars. Il faut avoir les moyens et être persuadé de détenir la bonne formule pour continuer dans de telles conditions.

Le principal hebdomadaire de gauche de

Suisse alémanique (die Wochenzeitung - WoZ) a publié les comptes de 1987. Le chiffre d'affaires est proche de deux millions de francs et la situation financière est saine.

La régie publicitaire ofa-Orell Füssli Publicité a non seulement la représentation publicitaire de plus de deux cents journaux et revues. Elle possède également

TAUX HYPOTHECAIRES

A contrecœur, la baisse

(yj) A chaque mouvement des taux hypothécaires, les banquiers constatent, navrés, qu'il s'agit d'un prix politique et que leur réaction face au marché s'en trouve affectée. Certes, ils savent comment gérer la hausse, et mieux encore freiner la baisse.

La dernière fois, il avait fallu attendre près d'un an entre les premiers mouvements de baisse, en février 1986, et la réduction concertée du taux de base de 5 1/2 à 5 1/4% dès le 1^{er} janvier 1987 (DP 882 du 5.6.1986). Ces jours, le taux descend à nouveau de 1/4%, à l'initiative une fois encore de la Banque Migros et de certains assureurs (CNA notamment), et cela malgré l'opposition unanime des banques cantonales romandes, face au front également uni de leurs consœurs alémaniques.

L'effet 2º pilier

Cette nouvelle baisse, consentie «à contrecœur», peut surprendre si l'on considère la conjoncture. En effet, au moment où tout le monde pressent un redémarrage de l'inflation, amorcé dans le secteur de la construction, les banques prennent une décision qui anticipe au contraire sur une diminution des affaires

deux quotidiens régionaux zurichois: Zürcher Unterländer et Zürichbieter.

La maison Ringier avait 3106 collaborateurs en 1987 (+5% par rapport à 1986).

Tempo, magazine allemand, vient de publier un numéro pirate de Neues Deutschland, principal quotidien de RDA. Il est joint à la dernière édition du magazine et, pour rendre l'opération plus médiatique, quelques milliers d'exemplaires ont été diffusés en RDA.

bancaires. Leur décision s'explique par la concurrence qui règne sur le marché hypothécaire: on y trouve des banques fortement liquides (suite au krach boursier, les investisseurs sont en position d'attente), ainsi que des caisses de pensions et autres sociétés d'assurances en mal de possibilités de placements. De 1978 à 1984 (dernière «année statistique»), la fortune des caisses de pensions a passé de 70 à 120 milliards de francs; et l'excédent brut atteint régulièrement une douzaine de milliards par an. Les prêts hypothécaires à des tiers représentent un petit dixième des investissements du 2e pilier, soit actuellement 14 à 15 milliards — ou déjà 7.6% de tous les placements hypothécaires effectués par les banques en Suisse. Cette proportion a l'air minime, mais l'intervention accrue des investisseurs institutionnels sur le marché hypothécaire a contribué à en modifier les structures.

Au reste, celles-ci demeurent stables et fortement cartellisées. Les banques cantonales, qui effectuent encore à elles seules près des 2/5° des prêts hypothécaires, mènent une politique concertée en matière d'intérêts: sous l'égide de leur leader, la Banque cantonale de Zurich, elles s'entendent sur les taux, qu'elles défendent ensuite dans les 19 «conventions de place». La concurrence s'aligne poliment, grandes banques en tête (35-36% du marché hypothécaire).

Et Monsieur Prix?

Cette forme d'entente aurait évidemment dû placer le marché des prêts hypothécaires sous la surveillance de Monsieur Prix, qui intervient depuis bientôt deux ans dans les secteurs de l'économie où la concurrence ne joue pas de manière satisfaisante. Le législateur ne l'ayant pas voulu ainsi, une seconde initiative «sur la surveillance des prix et des intérêts des crédits» a été déposée l'automne dernier. Et c'est au moment où le groupe de hauts fonctionnaires fédéraux chargé de préparer le message à ce sujet commence ses travaux que la baisse des taux d'intérêt

intervient. Une coïncidence qui ressemble fort à un petit signe, agrémenté d'un joli cadeau aux emprunteurs: 1/4% d'intérêt en moins sur une dette hypothécaire de 190 milliards auprès des banques, cela fait tout de même 475 millions.

Un choc amorti

Evidemment, le cadeau d'un prêteur n'est jamais gratuit: les banques comptent bien reprendre — ou plus exactement ne pas donner — aux épargnants une partie de ce qu'ils offrent aux emprunteurs. Ainsi, dans la plupart des établissements, la baisse du taux hypothécaire qui interviendra dans le courant de l'été, entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre, sera précédée, dès le 1er mai le plus souvent, d'une réduction correspondante des intérêts servis aux titulaires de livrets d'épargne. Ainsi se trouvera non seulement amorti le choc d'une baisse un an et demi après la précédente, mais surtout préservée la fameuse marge entre les taux actifs demandés aux emprunteurs, et passifs offerts aux épargnants. Cette marge brute, qui a passé de un à deux points pendant les années septante, sera donc maintenue, même si les dépôts d'épargne, qui constituent la source de financement la plus avantageuse pour les banques, ne couvrent plus — et de loin — les placements hypothécaires.

Gérer le calendrier

Les locataires attendent avec impatience les effets de la nouvelle baisse des taux d'intérêt sur le montant des loyers... d'ici la prochaine hausse qui elle fera l'objet, à n'en pas douter, d'une répercussion plus rapide. Les observateurs de la vie politico-économique se réjouissent eux aussi de voir comment s'organiseront les interinfluences entre les calendriers des banques et des parlementaires, à propos de la seconde initiative des consommatrices; le message est attendu pour 1990, le débat aux Chambres pour la fin de la législature et la votation populaire pour 1992 au plus tôt. Horizon lointain et tout proche à la fois, avec plusieurs années de gestion difficile pour les détracteurs de la surveillance des prix de l'argent. ■